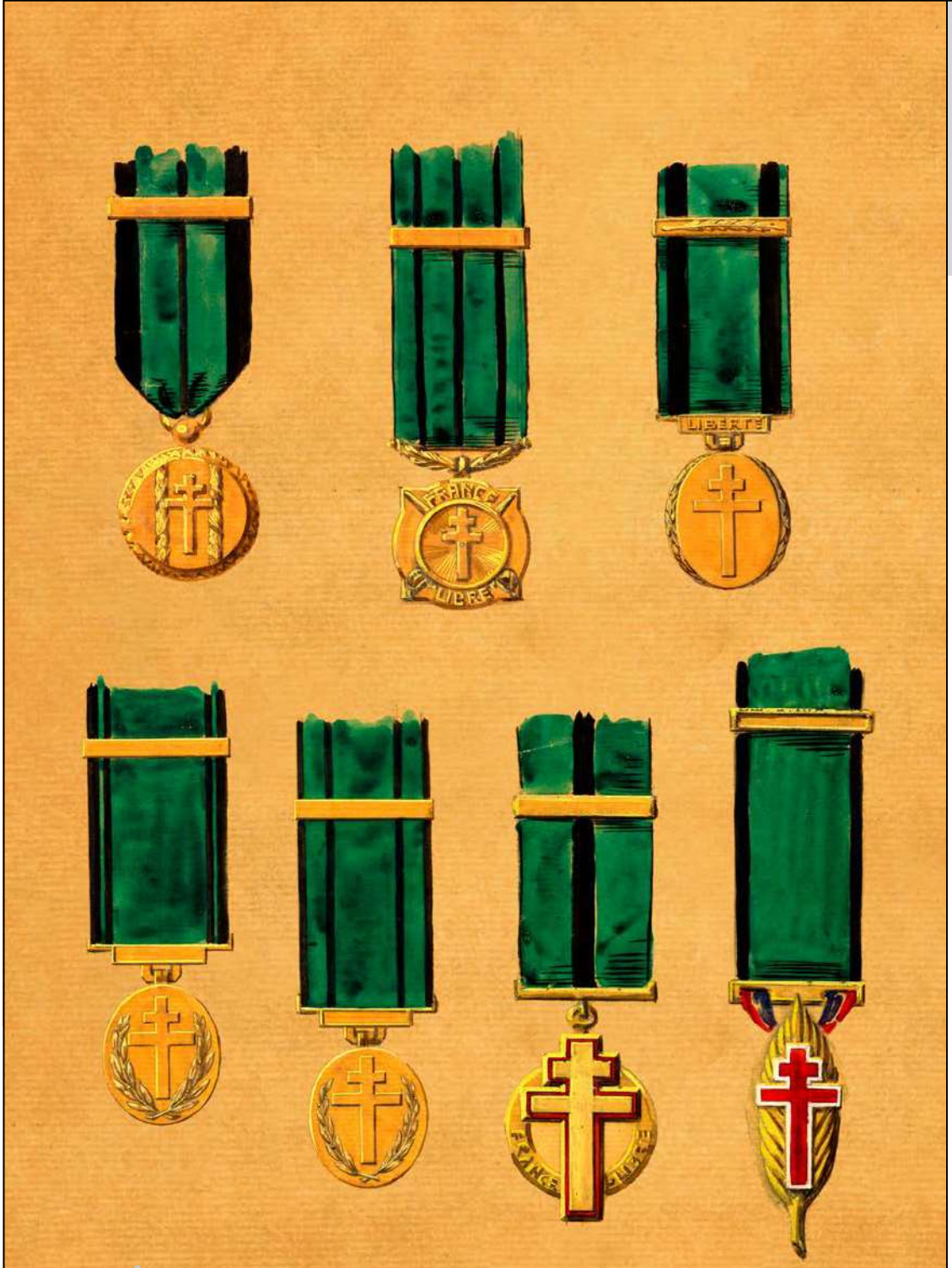

Planche de dessins préparatoires pour la croix de la Libération. © Musée de l'ordre de la Libération.

DOSSIER

LES CROIX ET ATTRIBUTS DES COMPAGNONS DE LA LIBÉRATION

Cyrille CARDONA
avec la participation de Christophe Juvanon et de Christophe Le Bret

De nombreux articles sur la croix de Compagnon de la Libération ont été écrits. Ainsi, dans un ouvrage collectif récent sur les décorations du général de Gaulle[1], Vladimir Trouplin nous brosse le contexte de la création de cette décoration qui, par son symbole et sa rareté, est l'une des plus prestigieuses de l'Histoire de France.

Cependant, très peu d'articles de phaléristique ont été consacrés à la description des insignes officiels qui ont été distribués durant la Seconde Guerre mondiale, qu'ils aient été fabriqués à Londres ou en France après la Libération, à Paris. Aussi, cet article, fort des recherches récentes effectuées aux Archives nationales, va mettre l'accent sur la fabrication et la livraison des croix de Compagnon fabriquées en Angleterre, tout en apportant des précisions sur celles qui possèdent un ruban dit « du 1er type ».

L'auteur ayant un goût prononcé pour la diplomatique, les différents modèles de brevets ou certificats donnés aux Compagnons sont également présentés. Il en est de même pour les cartes d'identité des Compagnons, les boîtes en carton contenant les croix de la Libération, les médailles commémoratives des Compagnons et la fourragère.

Les différents modèles de croix de la Libération

L'ordre de la Libération, qui ne comporte qu'une seule classe, a été instauré par l'ordonnance n° 7 du 16 novembre 1940, prise à Brazzaville par le général de Gaulle. Dans son article 2, la croix de la Libération est définie comme étant l'insigne unique des Compagnons[2]. Plus tard, dans le décret pris à Londres le 29 janvier 1941, le général de Gaulle fixe les caractéristiques précises de la décoration.

Avant ce décret, dans un télégramme envoyé de Brazzaville au colonel Fontaine, son représentant à Londres, le 15 novembre 1940, le général de Gaulle déclare :

« J'ai décidé de créer un ordre ayant pour titre « Ordre de la Libération » avec, comme décoration, la croix de la Libération. » Le général continue : « Veuillez demander à Bellanger[3] de préparer de toute urgence un projet de médaille qui me sera soumis à mon retour à Londres.

1. *Une certaine idée de la France... et du monde. Charles de Gaulle à travers ses décorations,* Paris, Peter Lang, 2019, p. 49 à 57
2. Le terme de « Croisé de la Libération » employé initialement dans l'ordonnance sera remplacé par celui de « Compagnon ».
3. Étienne Bellanger est le directeur de la succursale de Cartier (joaillier à Paris) à Londres.

Planches de dessins préparatoires pour la croix de la Libération. © Musée de l'ordre de la Libération.

Il devra comprendre les caractéristiques suivantes :

- Croix de la Libération : dessin simple et très net en forme de médaille avec, à l'avers, la croix de Lorraine gravée d'une façon très claire et, au revers, une très courte inscription en français ou en latin exprimant l'idée contenue dans la propre phrase de mon manifeste du 17 octobre « Dans la conscience de servir la patrie et dans la certitude de vaincre » ;
- Ruban vert et noir ;
- Veuillez aussi étudier un dessin pour barres ou palmes en reconnaissance de nouveaux services rendus.[4] »

Des dessins de différents projets de croix, de barres et autres accessoires, conformes aux éléments du 3e point du télégramme cité *supra*, sont visibles au musée de l'ordre de la Libération[5]. Ils figurent également (en noir et blanc) dans les archives du colonel Victor Sculfort[6] disponibles au Centre des archives économiques et financières, le CAEF.

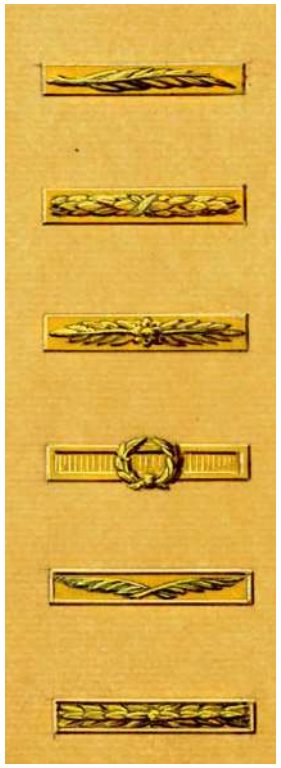

On ignore combien de projets ont été proposés, ni comment le choix a été opéré, peut-être parmi une sélection finale de deux projets[7] ; il est cependant sûr que le général de Gaulle a suivi cela de près puisqu'il a voulu que le lauréat soit récompensé de 50 £. Une preuve écrite est conservée aux Archives nationales : le courrier du 31 mars 1941[8] du service financier à M. Pleven. Dans celui-ci, Tony Mella, élève aspirant à la 2e compagnie autonome de chars, présent au camp d'Old Dean, reçoit un chèque de 50 £ en règlement de son projet de croix de la Libération, qui fut finalement adopté. À noter que cette somme provient de la caisse du général de Gaulle et non d'un autre financement des Forces Françaises Libres (FFL).

Le projet retenu est présenté ci-dessous avec le ruban du premier type. Il s'agit de la croix de la Libération dite « de Londres » qui aura deux types de rubans comme cela sera présenté plus loin.

4. *Lettres, notes et carnets. Juin 1940-juillet 1941*, *Charles de Gaulle,* Paris, Plon, 1981, p. 167-168
5. Numéros d'inventaire 2015.0.7 et 2015.0.8
6. CAEF, S.11-2, 4-5 / 1935-1960, papiers du colonel Victor Sculfort
7. Selon les éléments que l'on trouve à la page 91 de l'ouvrage de Michel Droit, *Ordres et Décorations de France,* Éditions du grand rond, Paris, 1982, il se pourrait que le général de Gaulle ait choisi entre deux projets : celui de l'aspirant Mella et celui du lieutenant Vallat « qui, dans le civil, étaient dessinateurs et décorateurs de profession ».
8. Archives nationales (AN) AG 3 (1) 307

Elle a été fabriquée par la société John Pinches à Londres par l'intermédiaire d'Étienne Bellanger. Conformément aux éléments contenus dans l'article 3 du décret du 29 janvier 1941, « l'insigne de l'ordre de la Libération consistera dans un écu portant un glaive surchargé d'une croix de Lorraine, avec au revers cet exergue « Patriam Servando, Victoriam Tulit ». Le ruban, de moire verte et noire, symbolisera le deuil et l'espérance de la Patrie ».

Ainsi, la croix de la Libération dite « de Londres » est formée d'un écu en bronze oxydé de 33 mm de haut et de 31 mm de large, surchargé d'une croix de Lorraine noire, symbole de la France Libre. Sur l'écu est positionné un glaive de 60 mm avec la pointe vers le bas ; la lame fait 7 mm de large. Le glaive (qui symbolise le combat) dépasse de l'écu en haut et en bas. La poignée du glaive est fixée à un anneau rectangulaire auquel est fixé le ruban ; la bélière est donc fixe, ce qui est très rare pour une décoration française. La seule qui existe avec ce type de bélière en 1941 est la médaille commémorative de la Grande Guerre créée en 1920. Au revers, la devise en latin « Patriam Servando Victoriam Tulit » est inscrite sur quatre lignes horizontales. Elle signifie en français : « En servant la Patrie, il a remporté la Victoire. » Les lettres de cette devise sont en relief et mesurent 7 mm de haut. Les particularités de ce modèle sont de ne présenter aucun poinçon et d'avoir les quatre côtés de la poignée du glaive striés. De plus, un système d'attache avec une épingle solidaire d'une petite plaque en métal est fixé sur le haut du ruban, quel que soit le type de ruban.

Croix dite « de Londres », avers, ruban 1er type © CLB.

Revers.

Épingle de fixation avec ruban du 1er type © CLB.

Croix de la Libération du général Koenig, modèle dit « de Londres », ruban du 2e type, n° d'inv. N563© Musée de l'ordre de la Libération / Photo Sébastien Lafargue.

Ce système est également présent sur la croix de la Libération du général Koenig[9] qui possède un ruban du 2e type.

Les premiers Compagnons sont nommés le 29 janvier 1941. Il est quasi certain qu'ils n'ont pas dû recevoir leur croix puisque la première livraison n'eut lieu qu'entre la fin du mois d'avril 1941 et le début du mois de mai 1941. En effet, une facture du 30 avril 1941[10] éditée par la maison John Pinches et s'élevant à 122,10 £ fait état de la fabrication de cent insignes en bronze oxydé à partir des coins fabriqués pour l'occasion, avec une croix laquée noire, un ruban spécifique à bandes diagonales vertes et noires (dit « du 1er type ») avec les systèmes d'attache confectionnés spécialement de 1 ¼ pouce de large (3,18 cm), le tout dans une boîte 15/6, dédiée à l'exportation.

Ainsi, les premières croix de la Libération n'étaient pas destinées aux Forces Françaises Libres de Londres. Elles furent envoyées à Brazzaville dès le mois de mai 1941, aucune n'étant restée en Angleterre. Les croix ont leur système d'attache inclus (« *brooch bars* » dans la lettre de Pinches, page de droite) et sont livrées dans des boîtes individuelles qui seront traitées plus loin.

Le 31 mai 1941[11], une nouvelle livraison de cent croix de la « Liberté » est réalisée. Cette centaine de décorations est également destinée à l'export, ce qui confirme la priorité

9. Cette croix, qui possède le système d'attache évoqué, est inventoriée dans les collections du MOL ; elle est visible à la page 51 du livre *Une certaine idée de la France... et du monde. Charles de Gaulle à travers ses décorations*, op. cit.
10. AN AG 3 (1) 307
11. AN AG 3 (1) 307

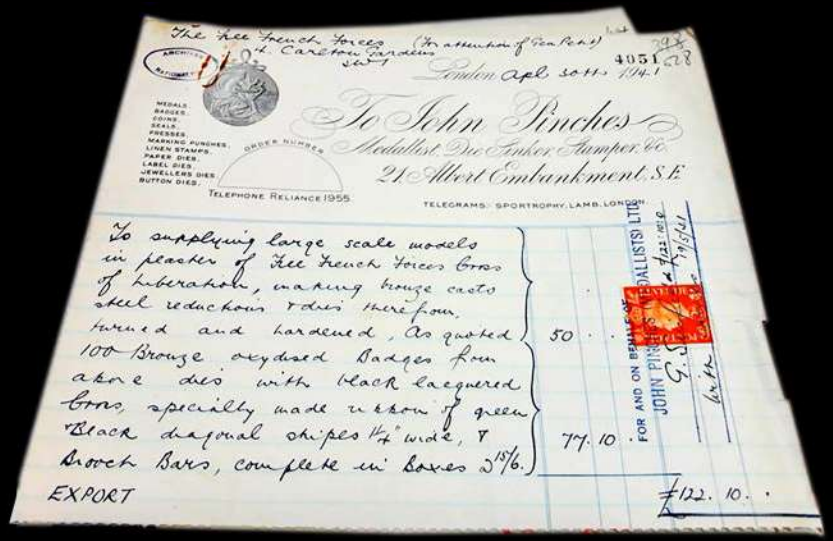

Facture n° 4051 de la société John Pinches pour les FFL datée du 30 avril 1941 © AN.

donnée aux troupes déployées hors d'Angleterre. Le 31 juillet 1941[12], une livraison de soixante-trois croix de la Libération est effectuée, toujours avec le ruban en soie et leur système d'attache dans des boîtes. Elles sont livrées chez Cartier et donc disponibles pour les FFL de Londres. Le 11 août 1941[13], la maison Pinches fait le point sur les livraisons des décorations « de Gaulle » et annonce qu'il reste cent trente-sept croix en cours de fabrication sans le ruban, pour lequel la maison Pinches attend une décision de changement. Ce dernier concerne non seulement les motifs du ruban, mais aussi sa teinte. En témoigne le message chiffré n° 320 du 15 juillet 1941 du général de Gaulle envoyé depuis Brazzaville où il donne son accord au professeur Cassin (en réponse à son message n° 4768 du 3 juillet 1941) pour la modification de la teinte du ruban que celui-ci a proposée.

On peut donc estimer que la décision de changement de ruban a eu lieu en août 1941, entre le 11 et le 28. En effet, elle n'est pas encore prise le 11 août, mais elle semble proche, étant donné que le fournisseur l'attend. Et dans une lettre du 28 août 1941[14], il est déclaré que la livraison des croix restantes est suspendue à la réception des rubans du nouveau modèle des fournisseurs.

Le 24 octobre 1941[15] cent trente-sept croix de la Libération avec le ruban en soie du nouveau modèle sont livrées, ce qui vient finaliser la seconde commande de trois cents.

12. *Ibid.*
13. *Ibid.*
14. *Ibid.*
15. *Ibid.*

Celles-ci possèdent donc par défaut le système d'attache identique à celles délivrées avec le 1er type de ruban. De plus, cette livraison contient du ruban en soie du nouveau modèle destiné à équiper les deux cent soixante-trois décorations déjà livrées aux FFL. Ce ruban complémentaire a été livré avec des épingles qui permettent d'attacher les insignes aux uniformes des récipiendaires lors de leur remise.

Au total, ce sont donc quatre cents croix de la Libération qui ont été fabriquées en Angleterre par la maison John Pinches dont deux cent soixante-trois équipées d'origine du ruban du 1er type et cent trente-sept équipées d'origine du ruban du second type.

Aucune autre facture adressée au cabinet du général de Gaulle, émise par Pinches ou d'autres fabricants, n'est connue à ce jour.

Le ruban dit « du 1er type » est vert non moiré avec des bandes noires de 4 mm placées en diagonale. Le ruban mesure un peu plus de 30 mm de large, ce qui est bien plus petit que la norme des rubans français (37 mm). Le vert de ce ruban est assez clair. Cette disposition, qui respecte les consignes initiales des couleurs, est fortement inspirée des modèles britanniques qui possèdent des rubans de cette largeur et sont fréquemment composés de motifs aux bandes obliques, contrairement aux rubans des médailles et décorations françaises.

Le ruban définitif ou « du second type » est de moire verte plus foncée de 37 mm de large, bordé d'un liseré noir large de 5 mm et doublé de deux fins filets noirs de 1 mm. Il a été adopté définitivement pendant la seconde quinzaine d'août et distribué à compter de la fin octobre 1941.

Dans un télégramme du 10 décembre 1940 que le général de Gaulle a envoyé depuis Londres à ses grands subordonnés, il leur demande de lui envoyer en urgence les noms et qualités des personnes qu'ils veulent proposer pour la croix de la Libération, car il souhaite faire une large promotion le 1er janvier. Pour ce premier recensement, les contingents de croix sont donc importants : « Environ deux cents pour l'Afrique française libre, trente pour l'Orient, cinquante pour le Pacifique, six pour les établissements français de l'Inde[16]. » À cela il faut ajouter les propositions (pouvant aller jusqu'à sept) demandées par le général de Gaulle aux présidents des comités de la France Libre, au nombre de neuf[17]. Ce qui fait potentiellement près de trois cent cinquante propositions. Pour mémoire, il y aura cent quarante-huit Compagnons reçus dans l'ordre en 1941, soixante-dix en 1942, quatre-vingt-seize en 1943 puis cent quatre-vingt-treize en 1944 et quatre cent soixante en 1945[18].

Dans les faits, trois cent quatorze Compagnons seront décorés entre 1941 et 1943, un nombre à mettre en relation avec celui des croix de la Libération qui ont été fabriquées à Londres en 1941.

16. *Lettres, notes et carnets. Juin 1940-juillet 1941*, *Charles de Gaulle,* Paris, Plon, 1981 (p. 189-190)
17. *Ibid.* (p. 189)
18. Source : site internet du musée de l'ordre de la Libération, www.ordredelaliberation.fr

Par la note de service n° 1161/I du 1er bureau/E de l'État-Major des FFL du 13 décembre 1940[19] rédigée à Londres, il est demandé aux chefs de service ou des unités destinataires de ladite note (vingt-sept au total), de remplir un état de proposition pour le personnel sous leurs ordres qui se serait distingué par ses services éminents ou ses mérites exceptionnels, en vue de l'attribution de la croix de la Libération. Les retours étaient à effectuer pour le 20 décembre 1940, soit une semaine après la signature de cette note. À noter que l'annexe de cette note est assez succincte pour évoquer les mérites des personnes proposées.

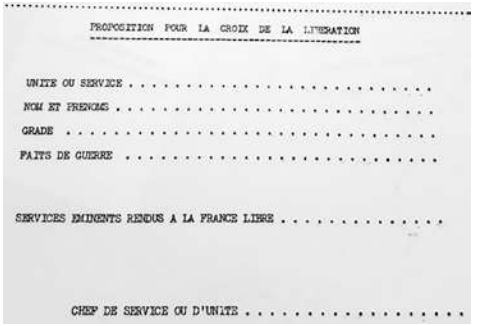

PROPOSITION POUR LA CROIX DE LA LIBERATION

UNITE OU SERVICE . . . . . .
NOM ET PRENOMS . . . . . .
GRADE . . . . . .
FAITS DE GUERRE . . . . . .

SERVICES EMINENTS RENDUS A LA FRANCE LIBRE . . . . . .

CHEF DE SERVICE OU D'UNITE . . . . . .

Annexe de la note n° 1161/I du 13 décembre 1940 © AN.

Les premières Croix de la Libération sont remises à Quastina en mai 1941. Elles comportent le ruban du 1er type. Pierre Brusson, Compagnon de la Libération par décret du 7 mars 1941, a été décoré lors de cette prise d'armes. Il a livré l'anecdote suivante lors d'un entretien avec Christophe Juvanon. Selon lui, la croix qui lui avait été accrochée lorsqu'il a été fait Compagnon de la Libération lui a été reprise dans les instants suivants pour décorer un autre de ses compagnons d'armes. Ainsi, il semble qu'il n'y ait pas eu assez de croix pour décorer tous les Compagnons nouvellement promus. Ceci explique, en plus des problématiques logistiques entre Londres et l'Afrique ou le Levant, que des croix de la Libération aient été fabriquées localement et qu'elles aient été achetées et portées par des Compagnons, faute d'avoir celles de Londres[20].

Or, il est intéressant de voir que, malgré le changement de ruban décidé en août 1941, des décorations avec le ruban du 1er type sont toujours décernées en 1942. Ainsi, la dernière remise du 1er type, qui soit documentée, est celle effectuée à Beyrouth sur la place des canons le 29 août 1942. De même, Léon Bouvier et Auguste Bénébig qui sont Compagnons par décret du 9 septembre 1942 ont tous les deux une croix avec le ruban du 1er type : la croix du premier est visible au musée de l'ordre de la Libération (MOL) et le second la porte sur la photographie qui illustre la page qui lui est dédiée sur le site Internet du MOL[21].

La première remise de la croix avec le ruban dit « du second type » est citée dans un reportage cinématographique de l'époque[22]. Le général de Gaulle, en voyage au Moyen-Orient, s'est arrêté le 8 août 1942 à El Tahag, un camp dans le désert près du Caire, pour rendre

19. AN AG 3 (1) 271
20. Cet article n'a pas vocation à faire le bilan des « fabrications locales » des croix de la Libération, mais bien celui des fabrications officielles.
21. https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/auguste-benebig
22. http://fresques.ina.fr/independances/fiche-media/Indepe00151/le-general-de-gaulle-au-moyen-orient.html

hommage aux héros de Bir-Hakeim et à leur chef, le général Koenig. Il le décore de la croix de la Libération ainsi que le lieutenant-colonel Amilakvari, avec quatorze autres officiers, deux mois après leur exploit. Le film présente les décorations qui vont être décernées : croix de la Libération, Médaille militaire et croix de Guerre. Tous ces insignes proviennent très certainement de Londres ; il est à noter que le vert du ruban de la croix de la Libération est presque aussi foncé que celui des croix de Guerre posées à proximité dans le carton.

En plus des éléments recueillis dans les archives de la Monnaie de Paris, certains documents trouvés dans les Archives nationales ont permis de mettre en lumière une partie de l'historique de la fabrication des croix de la Libération en France après la libération de Paris, le 25 août 1944, et le retour du général de Gaulle sur le sol national. L'administration de l'ordre de la Libération rejoint également Paris. Après s'être initialement installée dans les locaux de la grande chancellerie de la Légion d'honneur, elle déménage au premier trimestre 1945 pour rejoindre l'hôtel du 5, rue François 1er. Par lettre du 28 octobre 1944, l'officier d'ordonnance du général de Gaulle, le lieutenant Guy, annonce au directeur de la Monnaie de Paris le transfert à leur profit des matrices originales des croix de la Libération fabriquées à Londres[23]. Par la suite, par la lettre du 14 novembre 1944, le directeur de la Monnaie de Paris demande à la direction du magasin intendance de la France Libre à Londres la rétrocession du stock d'insignes encore présent à Londres. Par la lettre I.536 GI/JG du 23 novembre 1944[24], le directeur de la Monnaie confirme que le bureau de vente de la Monnaie a bien reçu une caisse contenant cent soixante-quinze croix de la Libération (et neuf cent soixante-quinze médailles de la Résistance) du cabinet du général de Gaulle. Il demande également s'il doit les conserver pour les restituer au cabinet au fur et à mesure de ses demandes ou s'il peut en mettre en vente un certain nombre pour les délivrer aux titulaires qui en feraient la demande. Dans ce dernier cas, le directeur des Monnaies assure qu'il les remplacera, nombre pour nombre, dès qu'il aura pu entreprendre lui-même la fabrication des croix. Ensuite, il rappelle que celle-ci est subordonnée à l'envoi par l'intendant E. Corne de Londres des modèles (poinçons et coins) des nouvelles décorations.

Ainsi, à la fin de l'année 1944, la Monnaie de Paris a reçu le stock d'insignes qui était à Londres, mais pas encore les coins qui pouvaient lui permettre de répondre à la demande du général de Gaulle en fabriquant les croix de la Libération officielles en France sur le même modèle que celles de Londres. N'ayant pas eu accès à la réponse du cabinet du général de Gaulle à la demande du directeur de la Monnaie, il semble tout de même envisageable qu'il ait reçu l'accord de procéder à la vente de décorations de Londres à des particuliers dans son magasin en attendant de pouvoir les frapper. Des croix de la Libération de Londres ont donc pu être vendues en France entre décembre 1944 et l'automne 1945 par la Monnaie de Paris.

23. Archives de la Monnaie de Paris
24. *Ibid.*

Selon les éléments du site Internet du musée de l'Ordre de la Libération[25], cent cinquante-deux Compagnons ont été nommés entre août 1944 et décembre 1944. Il aura donc fallu fournir des insignes à partir de cette période pour procéder aux remises officielles pendant des prises d'armes dès l'automne 1944. Ce nombre est à mettre en relation avec celui communiqué à la Monnaie de Paris par l'intendance de la France Libre de Londres. De plus, entre janvier et juin 1945, ce sont cent quarante-quatre Compagnons qui ont été promus, ce qui induit également une demande importante pour le premier semestre 1945 !

Dans la lettre n° 661 LA/GG que le directeur de la Monnaie adresse le 14 mai 1945 au directeur de cabinet du général de Gaulle[26], il remercie le directeur de cabinet pour la remise des coins de la croix de la Libération à la Monnaie, après la Libération, ce qui lui a ainsi permis d'assurer la fabrication des modèles officiels. Le premier exemplaire frappé dans les ateliers de la Monnaie est envoyé au général de Gaulle avec ce courrier. Le directeur de la Monnaie serait heureux de savoir, avant d'en entreprendre la fabrication en série, si le Président du gouvernement provisoire en approuvait l'exécution.

Il est envisagé par la Monnaie d'en faire fabriquer mille exemplaires, tant pour satisfaire les éventuelles commandes du cabinet du général, que pour les vendre au public, comme le font déjà certains éditeurs privés. La mise en vente des croix de la Libération est ainsi prévue à partir du 1er juin 1945. En mettant en relation ce courrier et celui du 23 novembre 1944, il est possible de déterminer que les coins de Londres ont été envoyés entre le mois de décembre 1944 et le mois d'avril 1945.

L'avis du conseil de l'ordre de la Libération sur le premier exemplaire fabriqué, demandé par le directeur des Monnaies, est fourni dans le courrier n° 3411/CAB.DIR. du 30 mai 1945[27]. Quelques inexactitudes sont identifiées :

- la patine de la croix est différente de celle de l'original et beaucoup moins foncée ;
- l'émail de la croix de Lorraine est nettement différent ;
- la médaille est sensiblement plus épaisse que l'originale ;
- le ruban est brillant au lieu d'être mat et d'un vert beaucoup plus clair que l'original.

Aussi, le courrier n° 3627/CAB.DIR. du 2 juin 1945 contient le premier exemplaire de la croix qui est renvoyé à la Monnaie de Paris pour prise en compte des modifications demandées par la lettre du 30 mai.

Dès le 18 juillet 1945, la Monnaie envoie un nouveau spécimen pour l'exécution duquel les trois premières remarques ont été strictement prises en compte. Demeure une différence pour le ruban due à :

25. https://www.ordredelaliberation.fr/fr/recherche-compagnons : une recherche multicritère des Compagnons est possible, dont celle par dates de décrets.
26. AN AG 3 (4) 69
27. *Ibid.*

- un manque de produits tinctoriaux ;
- une différence de qualité entre les rubans français et anglais.

Le directeur de la Monnaie indique qu'en partant de couleurs identiques, les rubans français sont moins mats que les anglais ; ils sont de qualité supérieure, ont une chaîne plus fournie qui masque plus complètement le noir de la trame. Il ne pense pas qu'il puisse être question de demander « à Saint-Étienne[28] » de modifier une technique qui fait le succès de ses articles, notamment à l'étranger. En conséquence, si pour cette raison technique le fabricant de rubans ne parvenait pas à obtenir la tonalité exacte qu'il recherche, il propose que le conseil de l'ordre de la Libération admette, pour les croix de la Libération fabriquées en France, qu'elles possèdent un ruban légèrement différent de l'original fabriqué en Angleterre. Ce qui, d'ailleurs, s'harmonisera mieux avec les rubans des autres décorations qui sont toutes fabriquées en France. De plus, la Monnaie demande si le nouveau spécimen de croix, fabriqué par ses ateliers, est approuvé par le conseil de l'ordre de la Libération.

Un mois plus tard, le 21 août 1945, dans sa lettre n° 1423 LA/GG, le directeur de la Monnaie fait savoir au cabinet du général de Gaulle qu'il a reçu des commandes de croix de la Libération et qu'il attend, pour les satisfaire, de connaître l'avis du conseil de l'ordre au sujet du modèle qu'il a fait parvenir le 18 juillet 1945 et pour l'exécution duquel il avait été strictement tenu compte des observations faites dans la lettre n° 3411 du 30 mai 1945. Il n'a toujours pas reçu d'éléments de la part du conseil de l'ordre de la Libération quant à l'approbation du modèle en question. De plus, il craint que des particuliers désireux d'acheter la croix ne s'adressent, si la Monnaie ne peut la leur fournir dans un bref délai, à des maisons privées moins scrupuleuses dans la reproduction des modèles officiels des décorations.

La seule correspondance trouvée après celle-ci est datée du 3 septembre 1945 : le cabinet du général de Gaulle annonce que la personne qui sera le contact pour les croix de la Libération est le colonel Laporte, sans plus de précision sur les suites données à la lettre du 21 août 1945.

Ainsi, il est fort possible que les premières croix de la Libération issues des ateliers de la Monnaie aient commencé à se vendre à compter de septembre 1945. À noter que des fabricants privés vendaient déjà ces insignes avant, en mai 1945, sans l'avis ni l'aval du conseil de l'ordre de la Libération.

Les croix de la Libération de fabrication de la Monnaie de Paris ont un poinçon « corne BR » ou « corne BRONZE » sur la tranche au bas de l'écu, d'un côté ou de l'autre de la pointe du glaive, selon les exemplaires rencontrés. Fabriquées à partir des coins originaux, elles sont comparables aux modèles de Londres, et cela d'autant plus que les préconisations du conseil de l'ordre de la Libération ont été prises en compte, mis à part pour le ruban.

28. Il se pourrait que le ruban ait été fourni par la maison NEYRET.

Celui-ci, de fabrication française, possède un vert qui est donc plus clair que celui de fabrication anglaise.

Pour synthétiser les éléments nouveaux apportés par ces archives, ce sont quatre cents croix de la Libération qui ont été fabriquées à Londres par Pinches en 1941 :

- deux cent soixante-trois avec le ruban du 1er type monté d'origine avec le système d'attache anglais ;
- cent trente-sept avec le ruban du 2e type monté d'origine avec le système d'attache anglais.

Le ruban nécessaire pour remplacer celui du 1er type des deux cent soixante-trois premières décorations a été fourni avec des épingles lors de la dernière livraison. Le changement de type de ruban a été validé entre le 11 et le 28 août 1941, mais les insignes avec celui-ci n'ont été décernés qu'à partir d'août 1942, en même temps que les dernières croix avec le ruban du 1er type, compte tenu des difficultés d'approvisionnement et de l'écoulement des stocks positionnés localement depuis les premiers envois effectués en mai 1941 à l'export depuis Londres. La Monnaie de Paris a fabriqué des croix de la Libération à partir des coins reçus de Londres et les aurait commercialisées à compter de septembre 1945, en parallèle à celles vendues par des fabricants privés, sans l'aval du conseil de l'ordre. Les cent soixante-quinze croix reçues par la Monnaie de Paris en novembre 1944 en provenance des stocks de l'intendance des FFL à Londres ont été cédées par la Monnaie ou données au conseil de l'ordre de la Libération en fonction de ses demandes. Il n'est pas clairement identifié que la Monnaie les ait poinçonnées avant de les céder, mais cette hypothèse semble finalement peu probable puisque celle-ci a procédé à la fabrication de ses propres modèles à partir des coins originaux.

Comme l'avait évoqué en 1945 le directeur de La Monnaie, il faut souligner la quantité importante de fabrications dites privées à la fin de la guerre pour répondre au besoin des Compagnons nommés entre le 1er janvier 1945 et le 22 janvier 1946 (cinq cent vingt-neuf selon le site Internet du MOL). Ainsi, ces modèles non officiels se trouvent toujours détenus par les familles des Compagnons, comme par exemple les familles Arainty, Chavenon ou Harty de Pierrebourg.

Les brevets de la croix de la Libération

Lorsque les médailles et les décorations sont étudiées, il est rarement fait état des brevets qui valent autorisation de port. En effet, sans un brevet, une décoration est rarement attribuée : seules quelques médailles commémoratives sont portées avec, comme seul justificatif, le livret matricule de l'intéressé. Néanmoins, lorsqu'il n'est pas officiellement délivré de brevet, une attestation de port est très souvent remise au titulaire (médaille commémorative de la Seconde Guerre mondiale, médaille d'Italie, etc.).

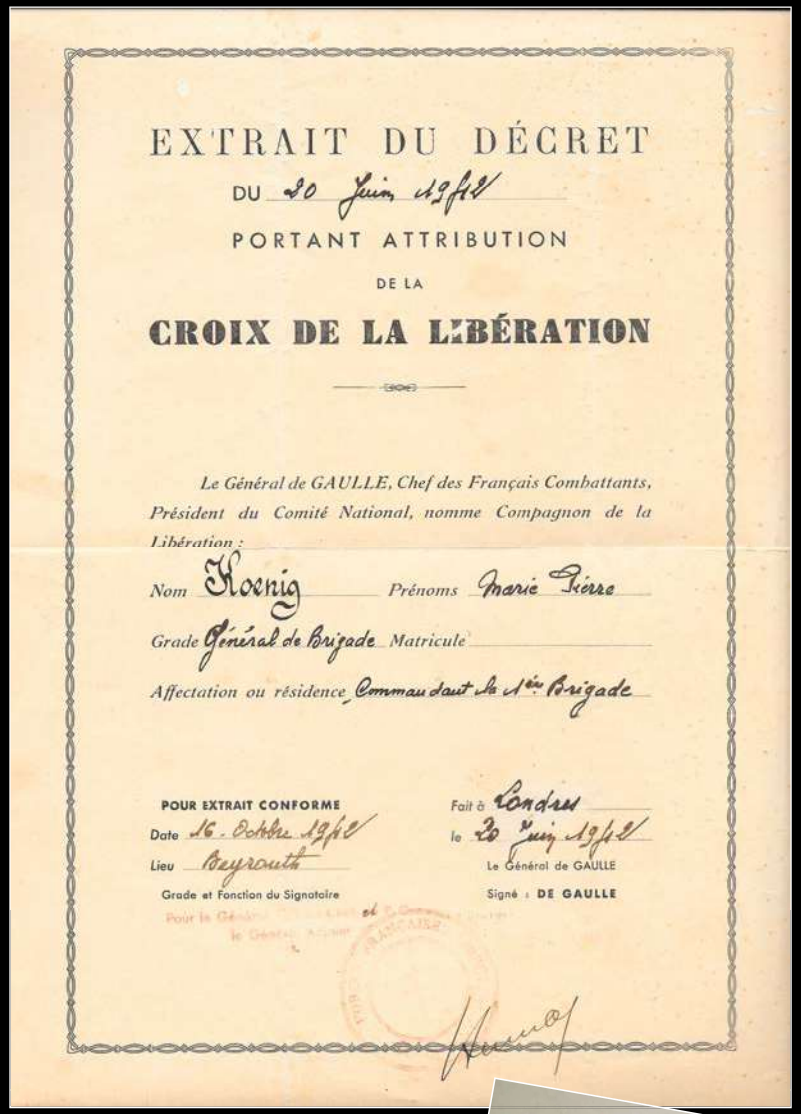

EXTRAIT DU DÉCRET

DU 20 Juin 1942

PORTANT ATTRIBUTION

DE LA

CROIX DE LA LIBÉRATION

Le Général de GAULLE, Chef des Français Combattants, Président du Comité National, nomme Compagnon de la Libération :

Nom Koenig Prénoms Marie Pierre

Grade Général de Brigade Matricule

Affectation ou résidence Commandant de 1ère Brigade

POUR EXTRAIT CONFORME

Date 16 Octobre 1942

Lieu Beyrouth

Grade et Fonction du Signataire

Fait à Londres

le 20 Juin 1942

Le Général de GAULLE

Signé : DE GAULLE

Extrait de décret d'attribution de la croix de la Libération du général Koenig © CJ.

Détail d'un extrait de décret d'attribution de la croix de la Libération © CC.

Dans les archives consultées, il n'a pas été trouvé de référence concernant la fabrication d'un brevet pour la croix de la Libération. De plus, dans les textes qui régissent l'ordre de la Libération comme dans ceux qui traitent de l'insigne, il n'est jamais fait état d'un brevet attestant du droit de port.

Un brevet a toutefois été attribué entre 1943 et 1946 (deux modèles), mais il est intéressant de noter que tous les Compagnons ne l'ont pas reçu. Ainsi, lors d'un entretien de l'auteur avec Jean Tranape en 2008, ce dernier déclara qu'il n'en avait pas reçu lors de sa nomination par le décret du 20 novembre 1944. Il avait alors lui-même réclamé à la chancellerie de l'ordre de la Libération un extrait de la citation qui lui avait permis d'obtenir la croix de la Libération. Le brevet définitif ne lui a été adressé que plus de vingt ans après.

Comme cela est indiqué sur la lettre qui accompagnait le brevet définitif lorsqu'il était envoyé en recommandé, il s'agit du document officiel qui authentifie le titre de Compagnon de la Libération.

Extrait de décret

Les premiers documents officiels qui attestent de l'attribution de la croix de la Libération apparaissent au premier semestre 1942. Le premier connu correspond au décret du 18 avril 1942. Ces extraits de décret semblent être imprimés au Levant et sont signés à Beyrouth en octobre 1942.

L'extrait de décret a la forme d'une feuille composée de deux pages, de format 22 cm par 32 cm. Le recto est imprimé et le verso est vierge. Il est signé par le général de division Humblot, commandant supérieur des troupes du Levant à Beyrouth ou par son chef d'état-major. Cette signature est surchargée d'un tampon circulaire à l'encre « FORCES FRANÇAISES LIBRES AU LEVANT ».

▶ *Brevet du premier modèle*

Le premier « vrai » brevet de Compagnon de la Libération est une feuille blanche épaisse imprimée en noir et blanc en format paysage sur laquelle figurent les impressions en noir et blanc : en haut au centre « RÉPUBLIQUE FRANCAISE », en dessous figure « ORDRE DE LA LIBÉRATION » suivi d'une représentation de la croix de la Libération sans ruban entourée à gauche de « HONNEUR » et à droite de « PATRIE ».

En-tête : « Le Général de Gaulle, chef de la France Combattante, Président du Comité National ».
Référence : Ordonnance n° 7 du 16 novembre 1940 créant l'ordre de la Libération.
Le brevet indique que le général de Gaulle a décerné par décret (n° renseigné à la main) la croix de la Libération à (nom, prénom, fonction ou grade renseignés à la main) qui est devenu Compagnon de la Libération à compter du... En bas à gauche se trouve un cartouche pour l'enregistrement du numéro par le chancelier de l'ordre de la Libération,

suivi de sa signature. Sur celle-ci se trouve un cachet à sec de « la Chancellerie de l'Ordre de la Libération, France Combattante ». En bas à droite figure la signature du général de Gaulle préimprimée.
Deux exemplaires sont aujourd'hui visibles : celui du capitaine de vaisseau d'Argenlieu fait à Londres le 18 août 1944[29] et celui du sous-lieutenant Bissagnet fait à Londres le 29 avril 1943[30]. Celui-ci est numéroté « 1 » et présente la signature du CV d'Argenlieu.

▶ *Brevet du deuxième modèle*

Au premier regard, il semble semblable au premier modèle, mais l'écu de la croix de la Libération est noirci alors que pour le premier modèle il est rempli de blanc. Ensuite, le texte est complètement différent (organisation, références...) :

En-tête : « Par décret... ».
Références :
- Ordonnance n° 7 du 16 novembre 1940 du général de Gaulle, chef des Français Libres, créant l'ordre de la Libération.
- Ordonnance du 7 janvier 1944, relative à l'attribution de la croix de la Libération.

Le brevet porte les mentions suivantes : « La Croix de la Libération a été décernée à (nom, prénom, grade ou fonction ou alias). En bas à gauche se trouve un cartouche pour l'enregistrement du numéro par le chancelier de l'ordre de la Libération, suivi de sa signature, mais il est renseigné à la main par le chancelier de l'ordre de la Libération, le secrétaire du Conseil (Bernard Laporte) ou le secrétaire de l'ordre (F. Marion). Sur la signature se trouve un cachet à sec de « la Chancellerie de l'Ordre de la Libération, France Combattante ». En bas à droite figure la signature du Général de Gaulle préimprimée. Le brevet mesure 46 cm de large sur 36 cm de hauteur.

Celui du capitaine Scamaroni, fait à Paris le 15 janvier 1946, est reproduit dans un ouvrage[31]. Un modèle identique attribué à Laure Diebold[32], dite Mado, passé en vente sur eBay, est daté du même jour. Les quelques brevets de ce modèle qui ont pu être étudiés sont datés entre le 5 septembre 1945 et le 15 janvier 1946, pour des décrets parus entre le 21 juin 1941 et le 20 novembre 1944.

▶ *Brevet du troisième modèle (ou brevet définitif)*

Imprimé sur une feuille de papier blanc épais d'un format de 38 cm sur 28 cm, il est décoré sur son pourtour d'une bordure de 2 cm aux couleurs du ruban de la croix de la Libération. Il est orné en son centre du collier de l'ordre de la Libération. Il reprend les

29. Ce brevet illustre les ouvrages : *L'admission dans les grands ordres de chevalerie aujourd'hui*, Michel André, p. 71 et *Ordres et Décorations de France,* Michel Droit, Éditions du grand rond, Paris, 1982, p. 94.
30. Ce brevet était exposé au sein du MOL avant les derniers travaux et la nouvelle muséographie.
31. Ce brevet illustre l'ouvrage *L'admission dans les grands ordres de chevalerie aujourd'hui*, op. cit., p 83.
32. La photographie présentée a été donnée à l'auteur en 2006 par la personne qui le vendait sur le site de vente aux enchères eBay.

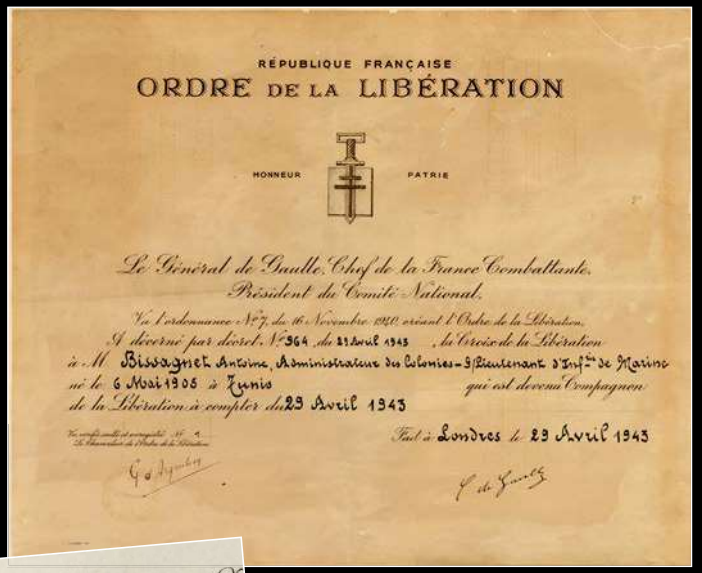
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ORDRE DE LA LIBÉRATION
HONNEUR PATRIE
Le Général de Gaulle, Chef de la France Combattante,
Président du Comité National,
Vu l'ordonnance N°7 du 16 Novembre 1940 créant l'Ordre de la Libération,
A décerné par décret N°364 du 23 Avril 1943 la Croix de la Libération
à M Bissagnet Antoine, Administrateur des Colonies-S/Lieutenant d'Infie de Marine
né le 6 Mai 1905 à Tunis qui est devenu Compagnon
de la Libération à compter du 23 Avril 1943
Fait à Londres le 29 Avril 1943

Brevet de Compagnon de la Libération du 1er modèle d'Antoine Bissagnet © Musée de l'ordre de la Libération.

Vu, vérifié, scellé et enregistré
Le Chancelier de l'Ordre de la Libération
CHANCELLERIE DE L'ORDRE DE LA LIBÉRATION
FRANCE COMBATTANTE

Détail du tampon à sec, brevet de Compagnon du 2e modèle © CC.

Brevet de Compagnon de la Libération du 2e modèle de Laure Diebold © CC - eBay.

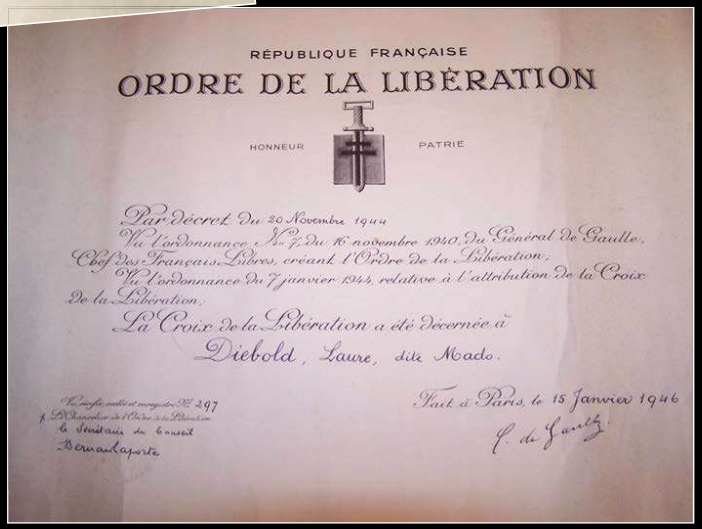
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ORDRE DE LA LIBÉRATION
HONNEUR PATRIE
Par décret du 20 Novembre 1944
Vu l'ordonnance N° 7 du 16 novembre 1940, du Général de Gaulle,
Chef des Français Libres, créant l'Ordre de la Libération;
Vu l'ordonnance du 7 janvier 1944, relative à l'attribution de la Croix
de la Libération,
La Croix de la Libération a été décernée à
Diebold, Laure, dite Mado.
Fait à Paris, le 15 Janvier 1946
Vu, inscrit, collé et enregistré N° 297
Le Chancelier de l'Ordre de la Libération
Le Secrétaire du Conseil
Bernard Laporte

Brevet du 3e modèle (définitif) de Compagnon de la Libération de Antoine Bissagnet © Musée de l'ordre de la Libération.

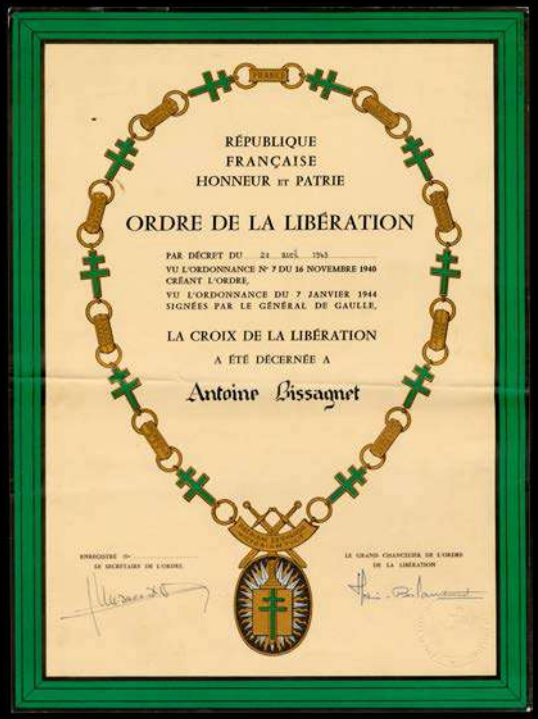

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
HONNEUR ET PATRIE

ORDRE DE LA LIBÉRATION

PAR DÉCRET DU 24 MAI 1943
VU L'ORDONNANCE N° 7 DU 16 NOVEMBRE 1940
CRÉANT L'ORDRE,
VU L'ORDONNANCE DU 7 JANVIER 1944
SIGNÉES PAR LE GÉNÉRAL DE GAULLE,

LA CROIX DE LA LIBÉRATION
A ÉTÉ DÉCERNÉE A

Antoine Bissagnet

Lettre de la chancellerie de l'ordre de la Libération accompagnant les brevets © CJ.

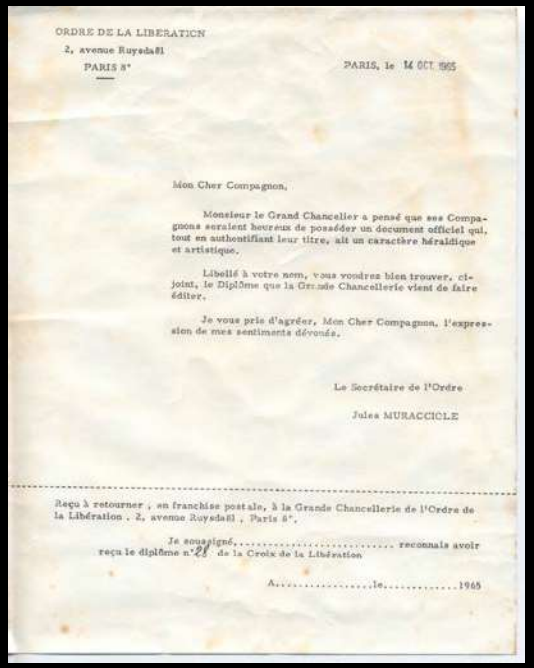

ORDRE DE LA LIBERATION
2, avenue Ruysdaël
PARIS 8e

PARIS, le 14 OCT. 1965

Mon Cher Compagnon,

Monsieur le Grand Chancelier a pensé que ses Compagnons seraient heureux de posséder un document officiel qui, tout en authentifiant leur titre, ait un caractère héraldique et artistique.

Libellé à votre nom, vous voudrez bien trouver, ci-joint, le Diplôme que la Grande Chancellerie vient de faire éditer.

Je vous prie d'agréer, Mon Cher Compagnon, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Secrétaire de l'Ordre

Jules MURACCIOLE

Reçu à retourner, en franchise postale, à la Grande Chancellerie de l'Ordre de la Libération, 2, avenue Ruysdaël, Paris 8e.

Je soussigné,..... reconnais avoir reçu le diplôme n° 21 de la Croix de la Libération

A.....le.....1965

mêmes références que le brevet du deuxième modèle et le même début. Le brevet indique que la croix de la Libération a été décernée au récipiendaire. À noter que la signature du général de Gaulle n'est plus présente. On trouve en bas à gauche celle du secrétaire de l'ordre (Jules Muracciole) et en bas à droite celle du chancelier de l'ordre (Claude Hettier de Boislambert). Sous celle-ci se trouve un cachet à sec de la chancellerie de l'ordre de la Libération. Le brevet qui est présenté ci-après est celui de Guy Chavenon.

Ces brevets ont été réalisés en 1965. Ils ont été envoyés à partir d'octobre 1965 à tous les Compagnons dont la chancellerie de l'ordre avait les coordonnées. Un exemple de lettre accompagnant le « diplôme » est proposé ci-dessous. Celle-ci, à en-tête de l'ordre de la Libération et signée par le secrétaire de l'ordre, comprenait un coupon à découper et à renvoyer à la chancellerie de l'ordre afin d'attester de la bonne réception du brevet. Des brevets ont également été envoyés aux familles des Compagnons à titre posthume accompagnés d'une lettre similaire à celle présentée, ainsi qu'aux unités et aux villes Compagnons de la Libération.

La carte de Compagnon de la Libération

Le projet d'établir une carte de Compagnon de la Libération est mentionné par la Société d'entraide des Compagnons de la Libération dès la tenue de sa première assemblée générale le 1er juin 1947 à Paris. L'objectif est de répondre au désir des Compagnons, mais aussi de supprimer l'usurpation abusive du titre de « Compagnon » par certaines personnes. La chancellerie de l'ordre de la Libération ayant pris en compte cette demande, il fut décidé que « dès que le projet aura été adopté, cette carte sera adressée à tous les Compagnons »[33].

Dans le compte-rendu de l'assemblée générale du 10 janvier 1949[34], il est indiqué que la carte d'identité est en cours d'impression, la maison DRAEGER FRÈRES faisant au plus vite pour la livrer dans les plus brefs délais. Un acompte de 500 F avait été demandé afin d'avancer les premiers frais de conception. Dans celui de l'assemblée générale du 29 janvier 1949[35], il est déclaré que la commande de cartes d'identité de Compagnon de la Libération a bien été passée à la maison DRAEGER FRÈRES, mais que seuls cent cinquante-six Compagnons ont répondu affirmativement, sur les six cent quatre-vingt-dix-huit Compagnons qui sont en vie. De plus, il était demandé, le jour de l'assemblée générale, que tous les Compagnons présents et qui n'avaient pas encore commandé ladite carte, passent au secrétariat afin de faire un don suivant leurs possibilités (500 francs si possible), et cela pour permettre d'offrir des cartes aux Compagnons qui ne pouvaient pas en acquitter le montant, ainsi que pour payer celles qui seraient envoyées, à titre de souvenir et gracieusement, aux familles des Compagnons décédés.

33. Archives nationales 382 AP 77
34. *Ibid.*
35. *Ibid.*

Dans le bulletin n° 28 de mars-avril 1960 de la Société d'entraide, il est déclaré que trois cartes d'identité ont encore été livrées cette année. À cette date, il restait cent Compagnons qui n'avaient pas encore demandé leur carte. Il est également indiqué que le nombre de cartes imprimées est celui qui avait été prévu ; par conséquent, ceux qui ne l'avaient pas encore l'obtiendraient sur demande.

Les cartes étudiées par l'auteur permettent de voir que celles-ci sont datées d'octobre 1949 à décembre 1949 :

- n° 89, 15 octobre 1949 ;
- n° 171, n° 206, n° 245, n° 250, n° 473, n° 482, n° 522, n° 525, n° 546, n° 693, n° 723, n° 765, 23 novembre 1949 ;
- n° 371, n° 386, n° 407, 6 décembre 1949 ;
- n° 636, 16 décembre 1949.

Ces cartes ont été envoyées pour la plupart entre le dernier trimestre 1949 et le premier trimestre 1950.Il ne semble pas y avoir de lien entre le numéro de la carte et la date d'attribution de la carte ; de même qu'entre le numéro de la carte et le numéro du brevet de compagnon définitif... En plus des exemples identifiés *supra*, la carte n° 522 (à titre posthume) est signée le 23 novembre 1949 alors que la n° 523 (à titre posthume également) est signée le 14 avril 1961. De plus, ces deux cartes sont pour le même Compagnon, la seconde rectifiant un oubli d'une partie du nom du Compagnon.

Modèle de carte avec la partie carte d'identité ; exemple de celle du LCL Alfred Cazaud © CLB.

La carte mesure 11 cm par 15 cm lorsqu'elle est à plat, mais 7,5 cm par 11 cm lorsqu'elle est pliée. Elle se présente sous la forme d'un livret de huit pages, non numérotées, incluant la couverture. Deux modèles existent : le modèle sans les pages d'identité, destiné aux Compagnons décédés au moment de la distribution (modèle 1) et le modèle avec deux pages dédiées à l'identité civile (modèle 2). La couverture, plus rigide que les pages intérieures, représente la croix de la Libération avec le ruban définitif : l'avers sur la page de garde (p. 1) et le revers sur la dernière page (p. 8). La page 2 est blanche. La page 7 est soit blanche, soit imprimée selon le modèle. La page 3 reprend la formule d'introduction dans l'ordre qui est imprimée. Le grade, le prénom et le nom du Compagnon sont écrits à l'encre. Les deux pages centrales (p. 4 et 5) reprennent les mêmes éléments qui seront écrits

Modèle de carte à titre posthume, exemple d'une des deux reçues par la famille du LTN Alibert de Falconet © CJ.

sur le brevet de Compagnons de la Libération définitif : la date du décret est écrite à l'encre, comme les grades, prénoms, noms et la date de signature. Les cartes sont enregistrées et signées par le chancelier de l'ordre de la Libération, l'amiral d'Argenlieu. Les pages 6 et 7 sont blanches pour le modèle 1. Pour le modèle 2, elles sont préimprimées avec en en-tête « Carte d'identité ».

Une lettre accompagnait les cartes lors de leur envoi, que le Compagnon soit encore vivant, décédé ou nommé à titre posthume. Elle était à en-tête du chancelier de l'ordre de la Libération et signée par lui. Des cartes ont également été envoyées aux unités et aux villes Compagnons de la Libération.

L'exemple ci-dessous est celui d'une lettre adressée à un Compagnon décédé au moment de l'envoi de la carte.

ORDRE DE LA LIBÉRATION

LE GRAND CHANCELIER

Paris, le 27 Mars 1950

Madame,

La Société d'Entraide des Compagnons de la Libération ayant fait établir avec le plus grand soin et soumettre à ma signature la carte de Compagnon de la Libération de votre regretté fils, j'ai tenu à me réserver le devoir de vous la faire parvenir.

J'ai voulu par cela marquer que le souvenir de votre cher disparu reste présent à la mémoire de ses Compagnons de lutte pour la Libération de la France dans l'Honneur et par la Victoire.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de ma respectueuse sympathie et de mon sincère dévouement.

G. d'Argenlieu

Madame SCHLOESING
102 Boulevard Arago
PARIS

Lettre d'envoi de la carte à Mme Schloesing, mère du Compagnon © CJ.

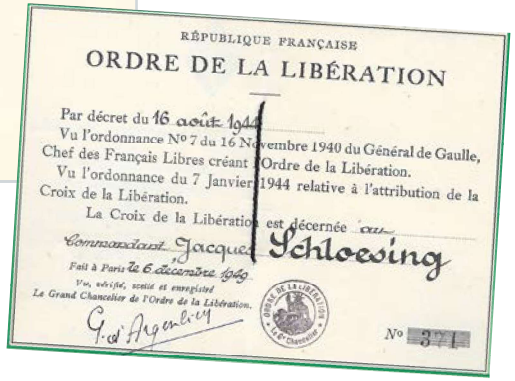

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ORDRE DE LA LIBÉRATION

Par décret du 16 août 1944
Vu l'ordonnance N° 7 du 16 Novembre 1940 du Général de Gaulle, Chef des Français Libres créant l'Ordre de la Libération.
Vu l'ordonnance du 7 Janvier 1944 relative à l'attribution de la Croix de la Libération.
La Croix de la Libération est décernée au
Commandant Jacques Schloesing
Fait à Paris le 6 décembre 1949
Vu, scellé, scellé et enregistré
Le Grand Chancelier de l'Ordre de la Libération.
G. d'Argenlieu

N° 371

Modèle de carte envoyé à un Compagnon décédé au moment de l'envoi de la carte, © CJ.

Boîte du premier modèle, de Londres © CC.

Boîte du second modèle, de Paris © CLB.

La boîte de la croix de la Libération

Sur les différentes factures reçues par les FFL en provenance de la maison John Pinches en 1941, il est clairement écrit que les croix sont fournies avec le ruban en soie avec son système d'attache, dans une boîte 15/6 : 12 cm de long, 4 cm de large et 1,5 cm d'épaisseur (avec son couvercle en place). Cette boîte, particulière, est réalisée spécifiquement pour la croix de la Libération : elle est en carton de couleur beige, recouvert d'un papier bleu roi. Sur son couvercle figure une croix de Lorraine rouge fine : 37 mm de long sur 20 mm de large pour la plus grande branche, 11 mm pour la plus petite. Une photographie la présente ci-après (il s'agit de la boîte du premier modèle).

Dans la lettre n° 661 LA/GG du directeur de la Monnaie adressée le 14 mai 1945 au directeur de cabinet du général de Gaulle[36], en plus de l'annonce du prix de vente au public de la croix, il précise que ces prix s'entendent pour des décorations livrées dans des boîtes en carton du même genre que celles qui étaient fabriquées à Londres. Dans les faits, la boîte fournie par la Monnaie a les mêmes dimensions que celle de Londres et les mêmes couleurs. Cependant, la croix de Lorraine présente sur le couvercle est plus épaisse et moins haute que celle de Londres : elle mesure 22 mm de haut, 18 mm de large pour la grande branche et 13 mm pour la petite branche. Il s'agit du second modèle de la boîte de la croix de la Libération.

36. Archives nationales AG 3 (4) 69

La Médaille commémorative des Compagnons de la Libération

La médaille de Compagnon de la Libération que l'on retrouve régulièrement dans les affaires des Compagnons est en fait une médaille souvenir de la Société d'entraide des Compagnons de la Libération qui permettait à cette association de faire quelques bénéfices pour son fonctionnement et pour l'aide à apporter aux Compagnons. Seuls les membres de cette association pouvaient l'acheter.

Cette médaille a été sculptée par Josette Hébert-Coëffin. Elle mesure 67,5 mm de diamètre. Elle existe en deux modèles : en bronze ou en argent. Ces deux modèles sont frappés par la Monnaie de Paris.

À l'avers au centre, deux mains écartent des barreaux et font apparaître la tête de la République (Marianne avec son bonnet phrygien) de profil, tournée vers la gauche. Sur le bord de la médaille est inscrite la devise « DANS L'HONNEUR ET PAR LA VICTOIRE ». Au revers, une croix de Lorraine au centre écrase et fait éclater une croix gammée sous sa base. De part et d'autre de la croix, en haut, figurent les dates 1940 et 1945. Au centre, la devise de l'ordre de la Libération « PATRIAM SERVANDO VICTORIAM TULIT » est répartie de chaque côté de la croix.

Les informations trouvées aux Archives nationales sur ce sujet l'ont été dans les bulletins de la Société d'entraide. Dans le bulletin n° 28 de mars-avril 1960, il est déclaré que quelques médailles ont été vendues : « seize cette année dont deux en argent et quatorze en bronze ». Il est même proposé aux Compagnons de profiter de l'occasion du 20e anniversaire de l'appel du 18 juin pour offrir à leurs amis la Médaille commémorative des Compagnons !

Les deux modèles sont identifiés avec leurs prix :
- modèle argent : 60 nouveaux francs (NF) ;
- modèle bronze : 20 NF.

Les compléments sont aussi indiqués ;
- écrin peau : 13 NF ;
- écrin peau avec chevalet : 18 NF ;
- gravure : 0,11 NF par lettre.

On en conclut que ces médailles commémoratives n'ont pas été automatiquement données aux Compagnons, mais qu'au contraire, il s'agissait d'une démarche personnelle et payante. Cela explique également que toutes ne sont pas gravées sur la tranche et qu'il n'y a pas une légende de gravure uniforme pour les médailles. En voici quelques exemples rencontrés :
- CHEF D'ESCADRON DULAU JEAN 1er DFL (modèle BRONZE)
- BERNARD DUPERIER COMPAGNON DE LA LIBÉRATION 5 - 1 - 43 (modèle ARGENT)

Modèle de médaille de Compagnon en bronze, avers à gauche, revers à droite © CJ.

Modèle de médaille de Compagnon en argent, avers à gauche, revers à droite © CJ.

- GÉNÉRAL KOENIG COMPAGNON DE LA LIBÉRATION 25 - 6 - 1942 (modèle BRONZE)
- ROGER BARBEROT 1er RFM 7 MARS 1941 (modèle ARGENT)

De plus, vu les tarifs avancés par la Société des Compagnons, il est très probable que les médailles en argent soient moins courantes que celles en bronze.

La fourragère de la Croix de la Libération

Assez rapidement après l'attribution de la croix de la Libération à des unités combattantes, il a été évoqué la possibilité de faire porter par les membres de ces unités des fourragères aux couleurs de l'ordre, à l'instar de ce qui existe pour les Croix de guerre.

Ainsi, le 18 novembre 1943 à Alger, le lieutenant Marion, secrétaire de la chancellerie de l'ordre de la Libération, dans sa lettre n° 47[37] au commandant de Courcel, directeur adjoint

37. Archives nationales AG 3 (1) 271

du cabinet du général de Gaulle, fait part du désir du général Valin de faire confectionner au Caire des fourragères aux couleurs de la croix de la Libération pour les officiers, sous-officiers et hommes du Groupe Normandie qui a été décoré de la croix de la Libération. Il est demandé de soumettre ce point à la décision du général de Gaulle. La réponse figure dans la lettre n° 4236/CAB du 26 novembre 1943[38] : elle est négative... : « Le Général de Gaulle a écarté la proposition de créer une fourragère aux couleurs de la croix de la Libération. »

Autre exemple : dans le compte-rendu de l'assemblée générale de la Société d'entraide du 29 janvier 1949[39], il est déclaré que l'assemblée souhaite que soit étudié l'octroi d'une fourragère spéciale aux hommes d'une unité membre de l'ordre, et l'attribution, aux unités navales dignitaires, d'une flamme aux couleurs de la décoration, semblable à celle des unités décorées de la croix de Guerre.

Finalement, sur décision du Président de la République, Monsieur Jacques Chirac, une fourragère aux couleurs de l'ordre de la Libération a été créée par arrêté le 23 février 1996. Elle est destinée à pérenniser l'ordre de la Libération et à préserver de l'oubli le souvenir des Compagnons. Les chefs de corps de dix-sept unités et bâtiments décorés de la croix de l'ordre de la Libération ont reçu cette nouvelle fourragère des mains du Président de la République, lors d'une importante cérémonie au Mont Valérien le 18 juin 1996.

Les unités héritières décorées de la fourragère de l'ordre de la Libération sont :

- Armée de Terre : 1er Régiment de parachutistes d'infanterie de marine, Régiments d'infanterie de marine du Pacifique de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie, Régiment de marche du Tchad, 2e Régiment d'infanterie de marine, 1er Régiment de Spahis, 501e Régiment de chars de combat, 1er Régiment d'artillerie de marine, 3e Régiment d'artillerie de marine, 13e Demi-brigade de la Légion étrangère.
- Marine nationale : Sous-marin RUBIS, Corvette ACONIT, École des Fusiliers marins.
- Armée de l'Air : Escadrons de chasse 2/30 « Normandie-Niemen », 1/30 « Alsace », 2/5 « Île de France », 3/33 « Lorraine ».

À titre dérogatoire, puisque la croix n'a pas été décernée à ce navire, il fut décidé le 14 juillet 2011 que l'équipage du porte-avions *Charles-de-Gaulle* porterait également cette fourragère.

De même, le 17 septembre 2017[40], suivant l'avis du conseil d'administration du 30 novembre 2017 du Conseil national des communes « Compagnon de la Libération », le 44e Régiment d'infanterie, unité administrative de soutien de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), s'est vu remettre la fourragère de l'ordre de la Libération

38. *Ibid.*
39. Archives nationales 382 AP 77
40. Décision n° 2619/ARM/CAB/SDBC/DDH du 5 avril 2018 autorisant le port de la fourragère de l'ordre de la Libération par des unités militaires, *BOC* n° 17 du 3 mai 2018 - Texte n° 2

Fourragère de la croix de la Libération © Max21-RM-WW2

par Florence Parly, ministre des Armées, dans la cour d'honneur des Invalides. Une reconnaissance symbolique de la filiation de la DGSE et des services spéciaux de la France Libre. Les fanions des six autres unités militaires (Terre, Air et Mer) relevant de la DGSE la portent également : le Centre d'instruction des réserves parachutistes de Romainville, le Centre parachutiste d'entraînement spécialisé de Saran, le Centre parachutiste d'instruction spécialisée de Perpignan, le Centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes de Roscanvel, le bâtiment de soutien à la plongée *Alizé* basé à Toulon et le groupe aérien mixte 56 « Vaucluse » basé à Évreux.

La fourragère de l'ordre de la Libération se compose d'un cordon rond, doublé sur la partie formant le tour du bras, dont les fils sont de nuances vert et noir mélangées rappelant les couleurs du ruban de la croix de la Libération. Une extrémité du cordon forme un trèfle et l'autre extrémité est munie d'un ferret et d'un coulant en métal uni de la couleur des boutons de l'uniforme porté par les militaires des unités, bâtiments de guerre et formations aériennes concernés ; au-dessus du ferret, le cordon forme un nœud à quatre tours.

L'insigne de la croix de la Libération, d'un format réduit au tiers, est fixé entre le ferret et le nœud du cordon.